



Les grilles 2017 à 2020 et les possibilités de promotions

Suite à la mise en œuvre du protocole PPCR, et le décalage d'un an annoncé par le Ministre de l'Action et des Comptes publics le 16/10/2017, les grilles indiciaires sont revues pour tous entre 2017 et 2021.

Voici les nouvelles grilles qui sont en vigueur au 1/1/2017 (effet rétro actif pour les A, reclassement entre novembre 2017 et février 2018) ainsi que les possibilités de promotions (de grade et de catégorie).

CATÉGORIE C

Changement de catégorie

En dehors des concours externes, **les accès possibles à la catégorie B** (contrôleur de 2e classe ou Technicien Géomètre) sont

Le concours interne normal de Contrôleur de 2e classe ouverts aux stagiaires ou titulaires ayant 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours,

Le concours interne spécial de Contrôleur de 2e classe ouverts aux titulaires ayant 7 ans et six mois de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours,

L'examen professionnel de Technicien Géomètre ouverts aux titulaires ayant 9 ans de service publics au 31 décembre de l'année de nomination,

La liste d'aptitude à Contrôleur de 2e classe pour les titulaires ayant 9 ans de services publics au 31 décembre de l'année de nomination.

Les grilles et possibilités de promotion de grade

Agent Administratif ou Technique

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 2017 et 2018	INDICE MAJORÉ 2019	INDICE MAJORÉ 2020	INDICE MAJORÉ 2021	DURÉE DE L'ÉCHELON
12e	---	---	---	382	---
11e (3)	367	367	368	372	--- 4 ans à partir de 2021
10e	354	354	356	363	3 ans
9e	342	343	346	354	3 ans
8e	336	339	342	348	2 ans
7e	332	335	338	342	2 ans
6e	330	332	334	337	2 ans
5e (2)	329	330	332	335	2 ans
4e (1)	328	329	330	333	2 ans
3e	327	328	329	332	2 ans
2e	326	327	328	331	2 ans
1er	325	326	327	330	1 an

- (1) Possibilité de passer l'examen professionnel pour accéder à Agent Principal de 2e classe si 3 ans dans le grade
 (2) Possibilité d'être inscrit sur le Tableau d'avancement à Agent Principal de 2e classe si 5 ans dans le grade
 (3) Échelon terminal jusqu'en 2020

Agent Administratif ou Technique Principal de 2e classe

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 2017 et 2018	INDICE MAJORÉ 2019	INDICE MAJORÉ 2020	INDICE MAJORÉ 2021	DURÉE DE L'ÉCHELON
12e	416	418	418	420	---
11e	411	411	411	412	4 ans
10e	402	402	402	404	3 ans
9e	390	390	390	392	3 ans
8e	380	380	380	380	2 ans
7e	364	364	364	365	2 ans
6e	350	351	351	354	2 ans
5e	343	345	345	346	2 ans
4e (1)	336	336	336	338	2 ans
3e	332	333	333	336	2 ans
2e	330	330	330	334	2 ans
1er	328	328	329	332	1 an

- (1) Possibilité d'être inscrit sur le Tableau d'avancement à Agent Principal de 1ère classe si 1 an dans le 4e échelon et 5 ans dans le grade

Agent Administratif ou Technique Principal de 1ere classe

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 2017 et 2018	INDICE MAJORÉ 2019	INDICE MAJORÉ 2020	INDICE MAJORÉ 2021	DURÉE DE L'ÉCHELON
10e	466	466	466	473	---
9e	445	450	450	450	3 ans
8e	430	430	430	430	3 ans
7e	413	415	415	415	3 ans
6e	400	403	403	403	2 ans
5e	391	393	393	393	2 ans
4e	375	380	380	380	2 ans
3e	365	368	368	368	2 ans
2e	355	358	358	358	1 an
1er	345	350	350	350	1 an

CATÉGORIE B

Changement de catégorie

En dehors des concours externes, **les accès possibles à la catégorie A** sont :

Le concours interne d'Inspecteur des Finances publiques ouvert aux titulaires ou stagiaires de la catégorie B et 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours,

L'examen professionnel d'Inspecteur des Finances publiques ouverts aux Contrôleurs de 1ère classe ou Technicien Géomètres ayant atteint au moins 6e échelon, aux Contrôleurs Principaux et aux Géomètres Principaux,

La liste d'aptitude à Inspecteur des Finances publiques pour les titulaires ayant 15 ans de services publics dont 8 ans en catégorie B au 1er janvier de l'année de nomination.

Les grilles et possibilités de promotion de grade*

(* Les conditions mentionnées sont les nouvelles. Des conditions transitoires, pour les inscriptions aux concours professionnels ou examens professionnels, sont mises en place pour les collègues qui remplissaient les conditions avant le reclassement et ne les remplissent plus.

Contrôleur de 2e classe ou Technicien Géomètre

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 2017 et 2018	INDICE MAJORÉ 2019 à 2021	DURÉE DE L ÉCHELON
13e	498	503	---
12e	474	477	4 ans
11e	453	457	3 ans
10e	440	441	3 ans
9e	429	431	3 ans
8e	413	415	3 ans
7e	394	396	2 ans
6e (2)	379	381	2 ans
5e	366	369	2 ans
4e (1)	356	361	2 ans
3e	349	355	2 ans
2e	344	349	2 ans
1er	339	343	2 ans

(1) Possibilité de passer le Concours professionnel de Contrôleur 1ère classe ou l'examen professionnel de Géomètre si au moins 3 ans de services en catégorie B

(2) Possibilité d'être inscrit sur le Tableau d'avancement à Contrôleur 1ère classe ou Géomètre si 1 an dans le 6e échelon et 5 ans de services en catégorie B

Contrôleur de 1ère classe ou Géomètre

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 2017 et 2018	INDICE MAJORÉ 2019 à 2021	DURÉE DE L'ÉCHELON
13e	529	534	---
12e	500	504	4 ans
11e	477	480	3 ans
10e	459	461	3 ans
9e	452	452	3 ans
8e	433	436	3 ans
7e	413	416	2 ans
6e (2)	398	401	2 ans
5e (1)	385	390	2 ans
4e	373	379	2 ans
3e	361	369	2 ans
2e	354	362	2 ans
1er	347	356	2 ans

(1) Possibilité de passer Concours professionnel de Contrôleur Principal ou l'examen professionnel de Géomètre Principal si au moins 1 an dans le 5e échelon et 3 ans de services en catégorie B

(2) Possibilité d'être inscrit sur le Tableau d'avancement à Contrôleur Principal ou Géomètre Principal si 1 an dans le 6e échelon et 5 ans de services en catégorie B

Contrôleur Principal ou Géomètre Principal

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 2017 et 2018	INDICE MAJORÉ 2019 à 2021	DURÉE DE L'ÉCHELON
11e	582	587	---
10e	569	569	3 ans
9e	548	551	3 ans
8e	529	534	3 ans
7e	504	508	3 ans
6e	480	484	3 ans
5e	460	465	2 ans
4e	437	441	2 ans
3e	417	419	2 ans
2e	402	404	2ans
1er	389	392	1 an

CATÉGORIE A

Les grilles et possibilités de promotion de grade

Inspecteur

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 2017 et 2018	INDICE MAJORÉ 2019	INDICE MAJORÉ 2020 et 2021	DURÉE DE L ÉCHELON
11e	664	669	673	---
10e	635	640	640	4 ans
9e	590	595	605	3 ans
8e (4)	560	565	575	3 ans
7e (3)	532	537	545	3 ans
6e (1)	505	510	513	3 ans
5e (1)	468	473	480	2 ans 6 mois
4e (1)(2)	440	445	450	2 ans
3e (1)	418	423	430	2 ans
2e	400	405	410	2 ans
1er	383	388	390	1 an 6 mois
stagiaire	321	321	321	1 an

(1) Détachement possible dans le grade d'inspecteur spécialisé selon les fonctions occupées

(2) Possibilité de passer le Concours professionnel d'Inspecteur Principal si 5 ans de services effectifs en catégorie A au 1er septembre de l'année de nomination

(3) Possibilité de passer l'examen professionnel pour accéder au grade d'Inspecteur Principal si 10 ans de services effectifs en catégorie A au 1er septembre de l'année de nomination.

(4) Accès possible par examen professionnel à Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale si 7 ans de services effectifs en catégorie A au 31 décembre de l'année précédant la nomination

Inspecteur spécialisé (statut d'emploi)

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 2017 et 2018	INDICE MAJORÉ 2019	INDICE MAJORÉ 2020 et 2021	DURÉE DE L ÉCHELON
4e (2)	516	521	524	3 ans (ancienneté dans le 6e éch d'insp conservée)
3e	500	505	512	2 ans 6 mois(ancienneté dans le 5e éch d'insp conservée)
2e (1)	467	472	477	2 ans (ancienneté dans le 4e éch d'insp conservée)
1er	447	452	459	2 ans (ancienneté dans le 3e éch d'insp conservée)

(1) Possibilité de passer le Concours professionnel d'Inspecteur Principal si 5 ans de services effectifs en catégorie A au 1er septembre de l'année de nomination

(2) à la fin du 4e échelon, retour dans la grille classique inspecteur, au 7e échelon.

CATÉGORIE A+ (hors AFIP et AGEFIP)

Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 2017 et 2018	INDICE MAJORÉ 2019	INDICE MAJORÉ 2020 et 2021	DURÉE DE L ÉCHELON
4e	745	750	758	---
3e (2)	717	722	730	3 ans
2e	680	685	690	3 ans
1er (1)	649	654	659	3 ans

(1) Possibilité de passer l'examen professionnel pour accéder au grade d'Inspecteur Principal si 18 mois de services effectifs dans le grade au 1er septembre de l'année de nomination.

(2) Accès possible au grade d'Inspecteur Divisionnaire Hors Classe si 4 ans de services effectifs dans le grade au 1er janvier de l'année de nomination.

Inspecteur Divisionnaire Hors Classe

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 2017 et 2018	INDICE MAJORÉ 2019	INDICE MAJORÉ 2020	INDICE MAJORÉ 2021	DURÉE DE L ÉCHELON
Échelon spécial (3b)	---	---	---	821	---
3e (1) (2)	802	807	809	813	--- (3a)
2e	755	760	768	768	2 ans 6 mois
1er	717	722	730	730	1 an 6 mois

(1) Accès possible par examen professionnel au grade d'Administrateur des Finances publiques Adjoint si 18 mois de services effectifs dans le grade d'Inspecteur Divisionnaire Hors Classe

(2) Échelon terminal jusqu'en 2020

(3a) La durée dans le 3e échelon pour prétendre, à partir de 2021, à l'échelon spécial n'est pas encore arrêtée (voir 2)

(3b) Échelon contingenté dont la création a été annoncée à la réunion du 13/02/2017

Inspecteur Principal

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 2017 et 2018	INDICE MAJORÉ 2019	INDICE MAJORÉ 2020	INDICE MAJORÉ 2021	DURÉE DE L'ÉCHELON
10e	---	---	---	821	---
9e (2)	793	798	806	806	--- 3 ans à compter de 2021
8e	755	760	768	768	3 ans
7e	717	722	730	730	2 ans 6 mois
6e	680	685	690	690	2 ans 6 mois
5e	640	645	650	650	2 ans
4e	600	605	605	605	2 ans
3e (1)	560	565	575	575	2 ans
2e	525	530	535	535	2 ans
1er	489	494	500	500	2 ans

(1) Accès possible par tableau d'avancement au grade d'Administrateur des Finances Publiques Adjoint si 5 ans de services effectifs dans le grade d'Inspecteur Principal au 1er janvier de l'année d'établissement du tableau.

(2) Échelon terminal jusqu'en 2020

Administrateur des Finances Publiques Adjoint

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 2017 et 2018	INDICE MAJORÉ 2019	INDICE MAJORÉ 2020	INDICE MAJORÉ 2021	DURÉE DE L'ÉCHELON
Échelon Spécial (2)	---	---	---	HEA (3)	---
7e (1)	821	826	830	830	--- 3 ans à compter de 2021
6e	802	807	821	821	2 ans 6 mois
5e	793	798	806	806	2 ans 6 mois
4e	755	760	768	768	2 ans
3e	719	724	730	730	2 ans
2e	683	688	695	695	2 ans
1er	645	650	655	655	2 ans

(1) Échelon terminal jusqu'en 2020

(2) Échelon contingenté

(3) HEA = 3 chevrons : IM 881, 916 et 963